



Retrouvez aussi des informations
sur la page internet de Wuenheim :
<http://wuenheim.free.fr>

COMMUNE DE WUENHEIM

INFORMATIONS AUX HABITANTS

MARS 2018

JOURNEE CITOYENNE

WUENHEIM

26 MAI 2018

Chers habitants de Wuenheim,

La municipalité vous invite depuis plusieurs années à une Journée Citoyenne.
Cette journée conviviale permet de manifester une solidarité au service de la communauté villageoise
et de favoriser la rencontre des habitants qu'ils soient anciens, nouveaux, jeunes ou moins jeunes.
Nous comptons sur votre présence.

Le Conseil Municipal.

**Pour vous inscrire comme bénévole ce jour et nous permettre d'organiser au mieux la journée,
merci de déposer ce coupon au secrétariat de la mairie (ou dans la boîte aux lettres) avant le
08/05/2018.**

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. Mail :@.....

- Combien de personnes de votre foyer souhaitent participer à cette journée ?.....
→ Dans quel type de chantier avez-vous envie de vous investir ?

Atelier	Responsable	Description	Intervenants
Vignoble	Bernard Horny	Pose de dalles alvéolées dans le chemin de liaison entre le « Niederburgweg » et le « Oberbergackerweg »	Syndicat Viticole
Ecoles	Michel Haennig	Soubassement mur des écoles	
Cimetière	Monique Heitzler Christophe Schaller	Peinture du mur du cimetière	
Fleurissement	Christiane Hassenforder	Plantations des massifs, bacs à fleurs et jardinières Désherbage cimetière	
Couture	Catherine Emberger Annick Scherrer	Décorations pour Fête de Noël des « Moins-Jeunes » et décorations de Noël pour le village	

Suite de la liste des ateliers au verso ----->

Suite de la liste des Ateliers

Bacs à fleurs Enfants de + de 7 ans	Fabienne Garcette	Création de panneaux décoratifs pour les bacs à fleurs	
Pôle communal + Salle des fêtes	O.M.S.L.	Peinture soubassement salle des fêtes Mise en place de plots parking pôle communal	
Ponts du village + cimetière	Florian Fourquemin	Peinture des garde-corps et du portail du cimetière	
Sapinière	Christian Reeb	Désherbage	

Le rendez-vous est fixé au 26 mai à 7h45 à la salle des fêtes d'où sera organisé le départ général vers les différents chantiers après la constitution des groupes de travail.

→ Souhaitez-vous participer au repas (offre réservée uniquement aux participants à la journée citoyenne) ?

Oui Combien de personnes ?.....

Non



Retrouvez aussi des informations sur la page internet de Wuenheim : <http://wuenheim.free.fr>

COMMUNE DE WUENHEIM

INFORMATIONS AUX HABITANTS -

MARS 2018

ACTUALITES

ACTUALITES

P.L.U.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

EMBAUCHES SAISONNIERES A L'ATELIER COMMUNAL

INFORMATIONS UTILES

MEDIABUS

COLLECTE DES BIODECHETS ET TRI SELECTIF

NOUVELLES MODALITES DE COLLECTE DE L'AMIANTE ET DE FIBROCIMENT EN DECHETERIE

GESTES DE TRI : RELANCE DE LA COMMUNICATION

ENEDIS : COMPTEUR LINKY

CONTRAT DE MAINTENANCE « ECLAIRAGE PUBLIC » : RAPPEL

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE DE LA MAIRIE DE WUENHEIM

MANIFESTATIONS

JOURNEE CITOYENNE DU 26 MAI 2018

OPERATION « HAUT-RHIN PROPRE » DU 07 Avril 2018

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 08 MAI

DIVERS

ANIMATIONS POUR NOS JEUNES DURANT L'ETE

RADAR DISSUASIF DE VITESSE

TRAVAUX DANS LE VIGNOBLE PAR DES PARTICULIERS OU DES EXPLOITANTS : RAPPEL

QUELQUES REGLES QUI PARTICIPENT A LA QUALITE DE LA VIE DES VILLAGEOIS

P.L.U

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PLU

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23/03/2018, il a été décidé de mettre à la disposition du public le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Wuenheim, l'exposé de ses motifs, la décision de l'autorité environnementale suite à examen au cas par cas du dossier et les avis recueillis des personnes publiques associées.

2- Ces pièces peuvent être consultées :

en version papier en mairie de Wuenheim, 61 rue Principale à Wuenheim, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public en version dématérialisée sur le site internet suivant :

<http://wuenheim.free.fr>

3- Cette mise à disposition se déroulera du 09/04/2018 au 10/05/2018 inclus, soit durant 31 jours consécutifs.

4- Le public pourra faire part de ses observations sur le projet durant toute la durée de la mise à disposition :

- soit via un registre papier disponible en mairie de Wuenheim, 61 rue Principale à Wuenheim, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- soit par courrier à adresser à Monsieur le Maire de Wuenheim à l'adresse suivante : Mairie de Wuenheim – 61 rue Principale – 68500 Wuenheim
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.de.wuenheim@wanadoo.fr

5- A l'issue de la mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal

6- La personne responsable du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Wuenheim est la Commune de Wuenheim représentée par son Maire, M Roland MARTIN, 61 rue Principale - 68500 Wuenheim, 03.89.76.73.13, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

ECOLES : REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) Hartmannswiller-Jungholtz-Wuenheim :

Par délibération en date du 19/02/2018, le Conseil Municipal de Wuenheim et le Conseil d'Ecole se sont prononcés majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, vu le taux élevé des parents d'élèves favorables au retour à la semaine de 4 jours (85,22 %)

Mme Christiane Hassenforder, Adjointe chargée des écoles est à votre écoute pour toute question relative au fonctionnement de l'école, du transport et du périscolaire. Tél. 03.89.76.78.39.

SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER



La collecte 2018 a débuté le 19 mars 2018. Merci de bien vouloir réserver un bon accueil aux quêtesurs : Mmes Geneviève Felmy, Véronique Schaller MM. Daniel Rothenflug, François Siffert et Jean-Marc Wagner.

Si vous souhaitez participer de façon bénévole à cette quête, qui a lieu chaque année courant mars

dans notre commune, veuillez vous adresser à la mairie ou contacter Mme Christiane Hassenforder, Adjoint.

Par avance, nous vous remercions pour votre engagement.

ATELIER COMMUNAL

Pour l'année 2018, il n'y aura pas d'embauche saisonnière à l'atelier communal.

INFORMATIONS UTILES

COLLECTE DES BIODECHETS ET TRI SELECTIF

La collecte des biodéchets du mardi 1er mai 2018 sera **avancée au lundi 30 avril 2018.**

La collecte des biodéchets du mardi 8 mai 2018 **AURA LIEU NORMALEMENT.**

PAS DE COLLECTE du tri sélectif le jeudi 10 mai 2018 : prochaine collecte le 17/05/2018

NOUVELLES MODALITES DE COLLECTE DE L'AMIANTE ET DE FIBROCIMENT EN DECHETERIE

Depuis le 1er janvier 2018, dépôt uniquement sur rendez-vous à la déchèterie de Buhl !

Un flyer détaillé est à disposition des personnes intéressées au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : <http://www.cc-guebwiller.fr/accueil/vie-pratique/gestion-des-dechets>.

GESTES DE TRI : RELANCE DE LA COMMUNICATION

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller informe les communes membres que depuis le mois de juillet 2017, elle constate une évolution régulière du taux de refus de tri, qui passe de 9 % à près de 13,5 % aujourd'hui.

De manière générale, les refus de tri concernent :

- objets plastique autres que des emballages (jouets, récipients de conservation type Tupperware, etc...)
- restes alimentaires
- morceaux de bois ou de verre
- textiles, linge de maison
- objets du quotidien
- couches usagées

Un nouveau mémo de tri a été réalisé : il est disponible au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://wuenheim.free.fr>



CONTRAT DE MAINTENANCE « ECLAIRAGE PUBLIC » : RAPPEL

Dans le cadre du groupement de commandes diligenté par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, c'est la société « VIALIS » de Colmar qui a remporté le marché pour l'entretien de l'éclairage public de la commune. Vous voudrez bien

signaler au secrétariat de la mairie, dès survenance de la panne, le (s) éclairage (s) défectueux, car Vialis intervient au plus une fois par mois pour procéder aux réparations nécessaires.

MEDIABUS

Une médiathèque mobile tous les mois dans votre commune le premier jeudi de 11h15 à 12h00, place de la salle des fêtes.

ENEDIS : COMPTEUR LINKY

Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers.

Le compteur Linky est dit « communicant », car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur

de Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

Un flyer détaillé est à disposition des personnes intéressées au secrétariat de la mairie ou N° vert Linky à appeler : 0 800 054 659 (appel gratuit).

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE DE LA MAIRIE DE WUENHEIM

Depuis la parution du décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016, tout usager (particuliers, entreprises ou associations) a la possibilité de saisir par voie électronique toutes administrations y compris les collectivités territoriales d'une demande, d'une déclaration, d'un document ou d'une information.

Par conséquent, si vous souhaitez saisir la Commune de Wuenheim par voie électronique, nous vous prions de bien vouloir faire cette demande par mail à l'adresse suivante :

mairie.de.wuenheim@wanadoo.fr

Néanmoins, afin que votre saisine soit effectivement prise en compte par la commune, vous devez obligatoirement mentionner dans ce mail votre nom, prénom, adresse postale et électronique

ainsi que pour les entreprises et associations votre numéro d'inscription au répertoire idoine.

Enfin, pour faciliter certaines de vos démarches comme l'inscription sur la liste électorale (ILE), le recensement citoyen obligatoire (RCO), la déclaration de changement de coordonnées, une demande d'acte d'état-civil (AEC), la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et le dépôt de dossier de PACS (DDPACS), la Commune de Wuenheim s'est raccordée au site internet <https://www.service-public.fr>. C'est

pourquoi, en cas de saisine par voie électronique de la commune pour l'une de ces demandes, nous vous prions de bien vouloir l'effectuer par le biais du site internet <https://www.service-public.fr>.

MANIFESTATIONS

OPERATION « HAUT-RHIN PROPRE » DU 07 AVRIL 2018

La Commune de Wuenheim participera à l'opération "Haut-Rhin propre" fixée au 07 avril 2018. Il est fait appel à tous les habitants.

Rendez-vous à 8h30, place de la mairie, ce samedi 07 avril 2018.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 08 MAI

A l'instar des années passées, l'Armistice du 08 Mai sera commémoré par une brève cérémonie au Monument aux Morts à 11h00. Elle sera suivie du traditionnel verre de l'amitié auquel sont invités les participants.

DIVERS

ANIMATIONS POUR NOS JEUNES DURANT L'ETE



Site Internet de
l'Association « 4 pour
1 » : <http://4pour1.free.fr>

Depuis 13 ans, des activités sont proposées durant les congés de printemps ainsi qu'en juillet et août aux jeunes de 6 à 18 ans sous la responsabilité de l'Association « 4 pour 1 ».

Toute personne (ou association) acceptant de proposer une activité culturelle (musique, jeux de société...) ou sportive (danse, ping-pong, pétanque ...)

même pour une ou deux séances, est invitée à prendre contact avec Mme Christiane Hassenforder ou la mairie de Wuenheim pour tout renseignement.

L'organisation, l'assurance et les dépenses sont prises en charge par l'association. Merci pour votre engagement.

RADAR DISSUASIF DE VITESSE

Période	lieu	Vitesse limite	Usager avec excès supérieur 50 km/h	Usager avec excès supérieur 70 km/h
25/09/2017 au 05/02/2018	rue Principale (sens montant)	50 km/h	26,98%	0,44%

Respecter ces vitesses limites, c'est respecter la vie de nos enfants.
Merci de respecter également les règles de stationnement

Les statistiques sont régulièrement transmises à la Gendarmerie Nationale.

TRAVAUX DANS LE VIGNOBLE PAR DES PARTICULIERS OU DES EXPLOITANTS : RAPPEL

Avant d'effectuer des travaux en bordure ou sur les chemins ruraux (couverture de fossé, curage, remblai de chemins, aménagement d'accès à une parcelle), les propriétaires de parcelles sont invités à se mettre en relation avec la mairie.



QUELQUES REGLES QUI PARTICIPENT A LA QUALITE DE LA VIE DES VILLAGEOIS

Compte tenu des problèmes de propreté et de nuisances sonores régulièrement rencontrés, la Municipalité compte sur la compréhension et le civisme des habitants pour se conformer aux règles ci-après.

PROPRETE

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

- nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux
- désherbage sur toute la longueur des propriétés
- élagage des haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

→ Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre ...) et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.

→ Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon - tronçonneuses - disqueuses - raboteuses ...) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et doit être évitée les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

DECHETS ET FEUX

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

NOS AMIS LES CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires de chiens :

- que les chiens doivent être tenus en laisse
- que leur divagation est strictement interdite
- qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage
- qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques - qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause
- qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

VEHICULES A MOTEUR

Il est de plus en plus signalé en mairie des nuisances sonores dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. A également été signalée la vitesse de certains véhicules dans le centre du village. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.

TRANQUILITE PUBLIQUE

La belle saison est propice aux activités de plein-air qui peuvent entraîner des désagréments pour les habitants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, feux, piscines, musique ...).

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités et du terrain multisports, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

BACS A L'EXTERIEUR DU CIMETIERE : RAPPEL :

Il est rappelé que ces bacs sont strictement réservés aux déchets de fleurs et de plastique provenant du cimetière. Il est formellement interdit d'y déposer des végétaux extérieurs et autres sacs d'ordures ménagères.

NOS AMIS LES CHEVAUX

Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie concernant la circulation des chevaux dans le village, notamment au sujet de la détérioration de chemins ruraux et des crottes en pleine rue ou sur la piste cyclable.

Il est rappelé aux cavaliers :

- de ne pas emprunter les chemins ruraux par temps de pluie,
- de ramasser les crottes principalement dans les rues macadamisées et sur les pistes cyclables.